
Remarques introductives de Jean-Pierre Danthine

Dans mon exposé, j'aimerais examiner la situation des banques suisses sous l'angle de la stabilité financière. Mes propos porteront d'abord sur les grandes banques, puis sur les banques axées sur le marché intérieur.

Renforcement de la résilience des grandes banques

Depuis notre dernière conférence de presse, la situation des grandes banques suisses, en termes de fonds propres, a continué de s'améliorer. La BNS reconnaît les progrès substantiels réalisés dans ce domaine, en ce qui concerne aussi bien les ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques que le *leverage ratio*. Elle est également d'avis que le renforcement de la capacité de résistance des grandes banques doit se poursuivre, et ce pour les raisons suivantes:

Premièrement, les risques dans l'environnement économique et financier continuent d'être élevés. Dans plusieurs des scénarios négatifs pris en considération par la BNS, le potentiel de pertes estimé des grandes banques suisses demeure substantiel par rapport à leur capitalisation. Cela est également le cas lorsque l'on considère le potentiel de pertes dans une perspective historique, comme l'a montré la récente crise financière. Deuxièmement, alors que les ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques des grandes banques sont supérieurs à la moyenne des grandes banques internationales, ce constat ne s'applique toujours pas à leurs *leverage ratios*.

Dans ce contexte, la BNS soutient les recommandations du groupe d'experts Brunetti portant sur l'évaluation du cadre réglementaire *too big to fail*. Le rapport préconise un recalibrage des exigences de fonds propres afin d'assurer que la Suisse fasse partie des pays en tête sur le plan international, tant au niveau des ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques que du *leverage ratio*. Le rapport relève notamment que, dans plusieurs pays, les exigences de *leverage ratio* pour les établissements systémiques ont été relevées par rapport au minimum

Conférence de presse

l'évolution est restée hétérogène. Alors que les prix n'ont plus guère augmenté ou ont même reculé dans certaines régions, ils ont encore enregistré des hausses sensibles dans d'autres.

Il est toutefois encore trop tôt pour baisser la garde. Premièrement, les déséquilibres qui se sont accumulés depuis le début de la phase de taux d'intérêt bas restent élevés.

Deuxièmement, les taux d'intérêt hypothécaires sont retombés, ces derniers mois, à un niveau historiquement faible. Enfin, troisièmement, aucun signe reposant sur une large assise n'annonce une modification de la propension des banques à prendre des risques. La croissance des prêts hypothécaires a certes diminué aussi du côté des banques axées sur le marché intérieur, mais elle est restée nettement supérieure à celle enregistrée sur l'ensemble du marché. Dans le même temps, les risques liés à un dépassement de la capacité financière (*loan-to-income*) lors de l'octroi de prêts hypothécaires ont continué à augmenter, le risque de taux d'intérêt est demeuré historiquement élevé et la marge d'intérêt, qui était basse, s'est encore réduite.

Dans cette situation exceptionnelle, les banques devraient s'assurer qu'elles sont en mesure d'assumer les risques encourus, et ce même en cas de nette correction des prix immobiliers accompagnée d'un choc de taux d'intérêt. Le volant anticyclique de fonds propres fournit une contribution notable à ce sujet, puisqu'il garantit que, dans la situation actuelle, les banques détiennent davantage de fonds propres. En outre, nombre d'entre elles détiennent plus de fonds propres que ne l'exige la réglementation. Dans la situation actuelle, de tels excédents de fonds propres s'avèrent particulièrement importants. Les banques devraient par conséquent maintenir ces excédents à l'avenir également, ou les étoffer conformément à leur profil de risque.

La Banque nationale continuera d'examiner régulièrement la nécessité d'adapter le volant anticyclique de fonds propres en fonction des évolutions sur les marchés hypothécaire et immobilier. Si la dynamique devait repartir à la hausse sur ces marchés, il faudrait envisager de prendre des mesures supplémentaires en vue de limiter les risques liés à un dépassement de la capacité financière lors de l'octroi de prêts hypothécaires.